

CERTAINES RÉPONSES À NOS INTERROGATIONS

1 COUVRE-FEU à 18h : IMPACTS sur le fonctionnement des services et la vie personnelle des agents?

- ⇒ **FO Préfectures et des Services du MI** indique que le couvre-feu aura un impact important sur les personnels et demande au SG des consignes aux préfets pour réunir les CHSCT locaux.
- **Réponse de l'administration : pas de problème avec les attestations de dérogation. Il appartient aux préfets de réunir les CHSCT sans consigne nationale.**
- ⇒ **FO Préfectures et des Services du MI** fait encore valoir que les dérogations ne résoudre pas tout: qu'en sera-t-il de la situation des agents ayant des contraintes familiales avec la fermeture des crèches et écoles à 18 h? Et de ceux ayant des délais de « route »
- Il ne convient pas de « discriminer » les personnels sans charge familiale pour compenser les facilités accordées aux personnels à charges familiales.
 - Les aménagements de fonctionnement des services doivent être prévus pour tous les personnels sans distinction de grade (modification des amplitudes d'accueil du public avec fin des prises de RDV avant 16h?

2 INFO médecine de prévention : La campagne de VACCINATION et l'auto-confinement

- ⇒ **Pas de dérogation de vaccination prioritaire autres que celui des sapeurs-pompiers et des personnels médicaux** : rien de prévu pour les personnels d'accueil et/ou ayant des contacts directs avec tout public
- ⇒ Le fait d'être vacciné permet d'être protégé du virus mais également d'être moins contaminant (faible charge viral pouvant être reçue par la personne vaccinée)
- ⇒ Devant la complexité de compréhension de l'auto-confinement, **la DRH du MI prépare très vite une information sur l'auto-confinement à paraître dans la prochaine Newsletter du ministère.**

3 Le TÉLÉTRAVAIL en préfectures et SGAMI

TAUX national de TÉLÉTRAVAIL (toutes missions) : 24,40 % 2,2 J/agent TT

TAUX national de TÉLÉTRAVAIL des missions télétravaillables : 33 %

FO Préfectures et des Services du MI a fait savoir au SG que le sentiment du « terrain » n'est pas le même, à savoir qu'en local, les préfets poussent au présentiel qui doit redevenir la NORME. **Le SG reconferme la primauté du télétravail au MI.**

Le TÉLÉTRAVAIL bousculerait-il à ce point les préfets de leur « zone de confort » ?

Toute notre actualité sur:



<http://www.fo-prefectures.com>



YouTube